

Que retenir du Synode sur la famille ?

Marie-Andrée Roy

Number 782, January–February 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/80005ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roy, M.-A. (2016). Que retenir du Synode sur la famille ? *Relations*, (782), 9–10.

Il fait fi, malheureusement, des conséquences néfastes sur les relations entre les peuples qui se partagent une même île. ©

1. Lire Pablo Mella, « Des Dominicains dépouillés de leur citoyenneté », *Relations*, n° 770, février 2014.

QUE RETENIR DU SYNODE SUR LA FAMILLE ?

Ce synode se caractérise, entre autres, par une approche pastorale sur le couple et la famille et par un cul-de-sac doctrinal.

Marie-Andrée Roy

L'auteure est professeure au Département de sciences des religions de l'UQAM

Le Synode sur la famille, qui s'est déroulé en deux temps, du 5 au 19 octobre 2014 et du 4 au 25 octobre 2015, traduit l'importance que le pape François accorde à la famille d'aujourd'hui et la nécessité d'un aggiornamento du discours catholique sur les réalités familiales. Les attentes étaient énormes, le résultat est mitigé.

Les Églises nationales ont été consultées deux fois plutôt qu'une et les évêques – « pères synodaux » – ont été invités à parler plus librement dans l'enceinte du sy-

node pour exercer en solidarité leur discernement, les échanges étant facilités dès le départ par l'organisation de groupes de travail linguistiques. Cette plus grande liberté dans le fonctionnement est à souligner, mais reste que la tenue d'un synode en la quasi-absence des principaux intéressés, les couples et les familles, traduit éloquentement le caractère clérical et centralisateur de l'Église et son incapacité à faire corps avec le Peuple de Dieu – l'ensemble des baptisés. Les pratiques de collégialité de certaines Églises protestantes ne pourraient-elles pas inspirer avantagement le monde catholique ?

Par ailleurs, François a réaffirmé l'importance d'avoir une attitude pastorale faite de compassion, de miséricorde et de pardon pour accueillir les différentes réalités des couples et des familles d'aujourd'hui. Les pères synodaux ont salué la « beauté de la famille » et reconnu son rôle phare dans le monde actuel, particulièrement quand elle s'applique à vivre en fidélité avec l'Évangile. Ils ont développé une meilleure connaissance des multiples défis que les familles ont à relever dans un monde en constant bouleversement. Ils ont ainsi vu la nécessité d'offrir une meilleure préparation au mariage et un accompagnement pastoral plus soutenu aux jeunes couples... avec des prêtres mieux formés pour ce rôle ! Ils ont compris que « l'émancipation féminine requiert de repenser les devoirs des époux dans leur réciprocité ». Ils ont réaffirmé l'importance de mieux reconnaître la place des femmes dans l'Église, mais ils ont malheureusement fait la sourde oreille à l'invitation de

l'évêque de Gatineau, M^{gr} Durocher, d'ouvrir le diaconat aux femmes. Fait nouveau, ils ont reconnu que les unions libres peuvent comporter des éléments positifs permettant une « croissance humaine et spirituelle », mais le document final est resté silencieux sur la reconnaissance des unions des personnes de même sexe.

Le synode, toutefois, a aussi été le théâtre d'un cul-de-sac doctrinal. Dès le début de la rencontre, le pape François a rappelé l'indissolubilité du mariage et l'interdit du divorce, tentant ainsi d'apaiser les appréhensions de l'aile conservatrice. Par ailleurs, quelques semaines plus tôt, il s'était montré ouvert à l'idée de faciliter les procédures en annulation de mariage et avait affirmé avec conviction que les catholiques divorcés-remariés sont bel et bien dans l'Église. L'année dernière, le cardinal Kasper avait proposé, pour les couples divorcés-remariés, une rigoureuse démarche pénitentielle de conversion accompagnée par un prêtre pour leur permettre éventuellement de pouvoir communier de nouveau. Le document final, sans ouvrir ni fermer de portes, ne retient pas explicitement cette voie et se contente de dire qu'une « réflexion sincère pour renforcer la confiance en la miséricorde de Dieu ne doit être refusée à personne ».

L'Église semble ainsi incapable de tenir, pour notre temps, un discours de guérison et de réconciliation pour les échecs matrimoniaux. Aucune des solutions envisagées ne paraît d'ailleurs satisfaisante pour la majorité des catholiques. Une question demeure : comment se fait-il que l'Église soit parvenue à accueillir sans drame à la



table eucharistique les prêtres qui ont quitté le sacerdoce –un sacrement indissoluble– et qui se sont mariés religieusement alors qu'elle est incapable de faire de même pour les divorcés remariés? N'est-ce pas là appliquer une règle de deux poids, deux mesures selon qu'on est clerc ou laïc?

Les 94 articles du rapport final ont été votés avec une majorité des deux tiers, mais les plus controversés ont été très dilués. Il est à espérer que le « document sur la famille » que le pape doit préparer à l'issue du Synode fasse une place plus tangible à la miséricorde évangélique. ©

CATALOGNE : VERS L'INDÉPENDANCE ?

D'importants défis attendent les indépendantistes catalans, malgré leur victoire convaincante aux dernières élections.

Agustí Nicolau-Coll

L'auteur est responsable des activités publiques au Centre justice et foi et vice-président du Cercle culturel catalan du Québec

Les élections au parlement de la Catalogne qui ont eu lieu le 27 septembre dernier et qui avaient un caractère référendaire, ont consacré la victoire des deux listes électorales indépendantistes. *Junts pel sí* (« Ensemble pour le Oui »), avec 62 députés, et la CUP (Candidature d'Unité populaire), avec 10 députés, ont raflé ensemble une majorité absolue de 72 députés sur un total de 135.

Cette situation devait permettre l'enclenchement d'un processus de sécession d'avec l'Espagne, tel que statué par le Parlement catalan qui a adopté une déclaration à cet effet le 9 novembre dernier. On y prévoit entre autres l'ouverture d'un processus constituant et la tenue d'un référendum, non pas sur l'indépendance de la Catalogne (la déclaration du 9 novembre l'ayant, de fait, proclamée), mais sur une Constitution de la République de Catalogne. Cette consultation devrait

avoir lieu au printemps 2017, après les négociations de sécession avec l'Espagne.

L'accession de la Catalogne à son indépendance politique pleine et entière, toutefois, n'est pas acquise pour autant. Trois défis majeurs l'attendent.

Le premier, et non le moindre, est la difficulté pour les indépendantistes de former un gouvernement issu des élections du 27 septembre. L'incapacité de la coalition *Junts pel sí* et de la CUP d'en arriver à une entente sur la nomination d'un chef de gouvernement –la CUP refusant de confirmer en poste l'actuel président Artur Mas– bloque la mise en œuvre de la feuille de route vers l'indépendance. Ces délais risquent de freiner l'élan indépendantiste; car si le désaccord devait perdurer, de nouvelles élections pourraient devoir être tenues au mois de mars.

Le deuxième défi est aussi de taille: l'opposition de l'État espagnol. Toutes les forces politiques espagnoles dénoncent le processus entrepris par le Parlement catalan comme étant illégal et inacceptable, arguant que l'unité de l'Espagne ne peut ni ne doit être questionnée. Cette levée de boucliers presque unanime laisse entendre que l'État espagnol pense utiliser tous les moyens à sa disposition pour empêcher la sécession de la Catalogne.

Il y a tout d'abord les moyens légaux. Trois jours après l'adoption de la déclaration d'indépendance par le Parlement catalan, le Tribunal constitutionnel espagnol –à l'instigation de l'exécutif–, jugeant cette déclaration inconstitutionnelle, l'a annulée. La réponse du Parlement catalan a été de déclarer que les

CONSULTATION

Vert Montréal

Jusqu'au 8 mars, la Ville de Montréal tient une consultation publique intitulée « Vert Montréal » pour recueillir les propositions de la population sur les moyens de réduire la dépendance de la métropole aux énergies fossiles. La date limite pour déposer des mémoires est le 3 mars, mais il est aussi possible de proposer des idées en ligne sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal. Afin d'inciter citoyens et organismes de divers horizons à participer, un regroupement nommé Coalition climat Montréal a été créé. Grâce à cette initiative, plusieurs églises et groupes religieux de différentes confessions se sont regroupés pour préparer un mémoire, dans l'esprit du mouvement des Églises vertes notamment. Renseignements: <coalitionclimatmtl.org> et <ocpm.qc.ca/vertmtl>.

Souhaitons-nous une année 2016 empreinte de solidarité, de justice et d'équité sociale.

REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

— ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL —